

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir et Cher

SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 5 MARS 2026

ID : 041-200055440-20260204-D202602_004-DE

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOURGOIN Brigitte, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

ABSENTS : DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire de Séance : Jérôme SEJOURNE

Nombre de Membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

D202602_004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, le budget primitif est proposé comme suit :

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 23 642,15 €

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2 035,00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

- **VOTER le budget primitif comme suit :**

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 23 642,15 €

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2 035.00 €

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Beauce la Romaine, le 04 février 2026

Le Président,
Bernard ESPUGNA,



Le Secrétaire
Jérôme SEJOURNE